

BATEXPERT

Pré-rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 26DA01020

Date du repérage : 07/02/2026



Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Paris**

Adresse : **14 avenue Duquesne**

Commune : **75007 PARIS 07**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**N-1, N-2, Lot numéro Non
communiqué**

Année de construction :

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :

**Ministères Sociaux
14 avenue Duquesne
75007 PARIS 07**

Propriétaire :

**Ministères Sociaux
14 avenue Duquesne
75007 PARIS 07**

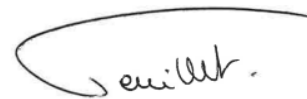
Le Diagnostic suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
Nature des travaux :		Rénovation / Réhabilitation : OUI	Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	FEUILLET Arnaud
N° de certificat de certification	TC25-1043 le 22/05/2025
Nom de l'organisme de certification	TECHNICERT
Organisme d'assurance professionnelle	QBE
N° de contrat d'assurance	031 0004460
Date de validité :	31/12/2026

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par FEUILLET Arnaud le 07/02/2026.

**Objectif de la mission :**

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Niton XLp 300 / 13103
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	28/08/2019
Activité à cette date et durée de vie de la source	

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante
N-1 ; N-2	Réfection des réseaux enterrés	Non connu

1. Rappel des références réglementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	Niton XLp 300	
N° de série de l'appareil	13103	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	28/08/2019	Activité à cette date et durée de vie :
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T910820	Nom du titulaire/signataire BELAROUCI Samir
	Date d'autorisation/de déclaration 06/01/2022	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	BELAROUCI Samir	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Celine Dobbelaere	

Étalon :

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	07/02/2026	0,71 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	77	07/02/2026	0,71 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Liste des locaux visités :

Sous-sol N-1 - Extérieur 1,
Sous-sol N-1 - Local -1351 Salle de sport,
Sous-sol N-1 - Local -1336 Annexe salle de sport,
Sous-sol N-1 - Local -1240,
Sous-sol N-1 - Circulation 1,
Sous-sol N-1 - Local -1248,
Sous-sol N-1 - Local poubelle,
Sous-sol N-1 - Local -1241,
Sous-sol N-1 - Local -1230,

Sous-sol N-1 - SAS 2,
Sous-sol N-2 - Local -2064,
Sous-sol N-2 - Circulation extérieure,
Sous-sol N-2 - Local -2042,
Sous-sol N-2 - Circulation 1,
Sous-sol N-2 - Circulation 2,
Sous-sol N-2 - WC 1,
Sous-sol N-2 - Local -2006,
Sous-sol N-2 - Local -2520,

Sous-sol N-1 - Local -1228,
Sous-sol N-1 - SAS 1,
Sous-sol N-1 - Circulation 2,
Sous-sol N-1 - Local -1213,
Sous-sol N-1 - Circulation 3,
Sous-sol N-1 - Local -1202,
Sous-sol N-1 - Circulation extérieure,
Sous-sol N-1 - Local -1117,
Sous-sol N-1 - Local -1116R,

Sous-sol N-2 - Local -2515,
Sous-sol N-2 - Local -2516,
Sous-sol N-2 - Local -2517,
Sous-sol N-2 - SAS 1,
Sous-sol N-2 - Local -2519,
Sous-sol N-2 - Local -2014,
Sous-sol N-2 - Local -2019,
Sous-sol N-2 - Circulation Classotheque,
Sous-sol N-2 - Local -2414,
Sous-sol N-2 - Parking

Investigations complémentaires :

Conduits et éléments sous dalles à investiguer en phase travaux pour meilleure visibilité, accès et repérage.

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Sous-sol N-1 - Extérieur 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Bardeau bitumineux					NM	Partie non visée par la réglementation
2		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
3		Sol			0			0	
4		Murs	Enduit	Peinture	0			0	
5		Murs			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 3

Sous-sol N-1 - Local -1351 Salle de sport

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Parquet bois non peint					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - Local -1336 Annexe salle de sport

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Parquet bois non peint					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - Local -1240

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
6		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
7		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - Circulation 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement souple vert					NM	Partie non visée par la réglementation
8		Conduit	Métal	Peinture	0			0	
9		Conduit			0			0	
10		Plinthes	Bois	Peinture	0			0	
11		Plinthes			0			0	
12		Murs	Enduit	Peinture	0			0	
13		Murs			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 4

Sous-sol N-1 - Local -1248

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
14		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
15		Sol			0			0	
16		Murs	Enduit	Peinture	0			0	
17		Murs			0			0	
18		Conduit	Métal	Peinture	0			0	
19		Conduit			0			0	
20		Bande rouge	Béton	Peinture	0			0	
21		Bande rouge			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 4

Sous-sol N-1 - Local poubelle

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
22		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
23		Sol			0			0	
24		Mur	Enduit	Peinture	1,19		Non dégradé ()	1	

Nombre d'unités de diagnostic : 2

Sous-sol N-1 - Local -1241

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement souple vert					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - Local -1230

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Plancher technique					NM	Partie non visée par la réglementation
25		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
26		Sol			0			0	
27		Murs	Enduit	Peinture	0			0	
28		Murs			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 3

Sous-sol N-1 - Local -1228

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement souple vert					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - SAS 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement souple vert					NM	Partie non visée par la réglementation
29		Mur	Enduit	Peinture	0			0	
30		Mur			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 2

Sous-sol N-1 - Circulation 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement souple vert					NM	Partie non visée par la réglementation
31		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
32		Sol			0			0	
33		Murs	Enduit	Peinture	0			0	
34		Murs			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 3

Sous-sol N-1 - Local -1213

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
35		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
36		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - Circulation 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement souple vert					NM	Partie non visée par la réglementation
-		Sol	Revetement semi-dur gris					NM	Partie non visée par la réglementation
-		Sol	Carrelage mosaïque					NM	Partie non visée par la réglementation
37		Plinthes	Bois	Peinture	0			0	
38		Plinthes			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 4

Sous-sol N-1 - Circulation extérieure

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
39		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
40		Sol			0			0	
41		Murs	Enduit	Peinture	0			0	
42		Murs			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 2

Sous-sol N-1 - Local -1117

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
43		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
44		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - Local -1116R

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement souple vert					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - SAS 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement souple vert					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-1 - Local -1202

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
45		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
46		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Local -2064

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
47		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
48		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Circulation extérieure

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Béton brut					NM	Substrat brut
49		Mur	Enduit	Peinture	0			0	
50		Mur			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 2

Sous-sol N-2 - Local -2042

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement semi-dur gris					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Circulation 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement semi-dur gris					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Circulation 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
51		Sol	Carrelage jaune	Peinture	0			0	
52		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - WC 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Carrelage					NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plinthes	Carrelage					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 2

Sous-sol N-2 - Local -2006

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
53		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
54		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Local -2520

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
55		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
56		Sol			0			0	
57		Murs	Enduit	Peinture	0			0	
58		Murs			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 2

Sous-sol N-2 - Local -2515

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Carrelage					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Local -2516

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
59		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
60		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Local -2517

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
61		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
62		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Local -2519

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
63		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
64		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - SAS 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
65		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
66		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Local -2019

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
67		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
68		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Circulation Classotheque

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
69		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
70		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Local -2414

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
71		Sol	Enduit	Peinture	0			0	
72		Sol			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Local -2014

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Revetement vert					NM	Partie non visée par la réglementation

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Parking

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol	Béton brut					NM	Substrat brut
73		Poteau	Béton	Peinture jaune	0			0	
74		Poteau			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 2

Sous-sol N-2 - Parking - Zone 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
75		Sol - Bande jaune	Béton	Peinture jaune	2,50		Non dégradé ()	1	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

Sous-sol N-2 - Parking - Zone 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
76		Sol - Bande jaune	Béton	Peinture jaune	1,20		Non dégradé ()	1	

Nombre d'unités de diagnostic : 1

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation

* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

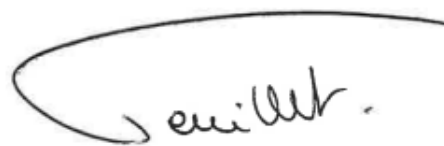
Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

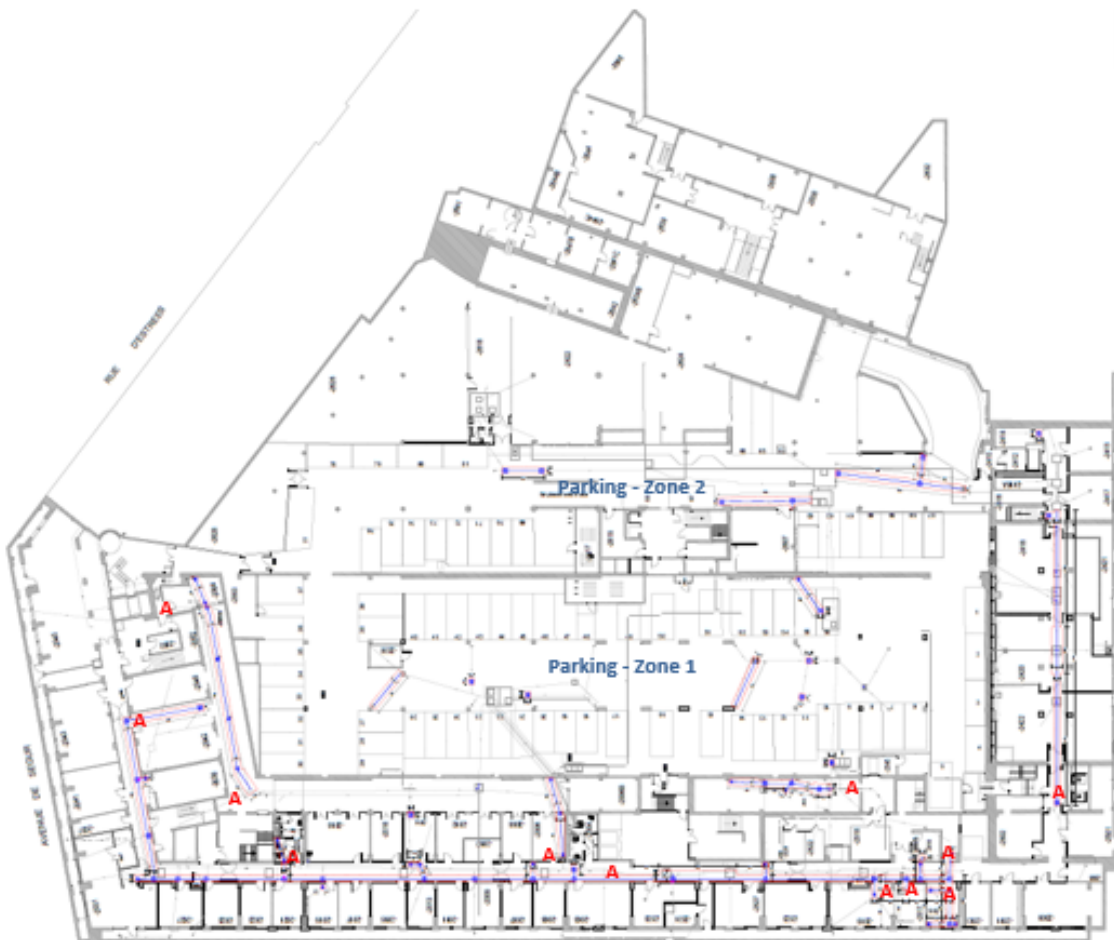
Mr CARPENTIER

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par
TECHNICERT - ZAC DU MOULIN CAPIGNARD 5 RUE TRAVERSIERE 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

Fait à **Crosnes**, le **19/02/2026**Par : **FEUILLET Arnaud**

6. Localisation des mesures sur croquis de repérage

Planche de repérage usuel			LEGENDE			
CLIENT						
ADRESSE	14 avenue Duquesne 75007 Paris					
	Date visite	06/02/2026				
	Auteur	Arnaud FEUILLET				
	N° dossier	26DA01020				
	N° plan	1/2				
	Indice	1				
Origine	Donneur d'ordre					
					Localisation	N-1
					Lieu / Zone	Ensemble du niveau
						

Planche de repérage usuel			LEGENDE			
CLIENT	 MINISTÈRES SOCIAUX					
ADRESSE	14 avenue Duquesne 75007 Paris					
	Date visite	06/02/2026			Localisation	N-1
	Auteur	Arnaud FEUILLET			Lieu / Zone	Ensemble du niveau
	N° dossier	26DA01020				
	N° plan	2/2				
	Indice	1				
Origine	Donneur d'ordre					
						

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs



Groupe
PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1er mars 2011 signé par Dr. Björn Klaupe

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **1480 MBq** cette valeur limite est atteinte après **64 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Pendant cette durée l'appareil garantit que 95 % des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : [valeur cible - 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²].

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Nom de la société : BAT EXPERT

Modèle de l'analyseur : XLP
Numéro de série analyseur : 13103
Numéro de série de la source : U7-047
Activité de la source (MBq) : 984
Date d'origine de la source : 01/03/2022
Date de fin de validité de la source : 12/11/2026



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.



Groupe
PHYSITEK Devices

ThermoFisher
SCIENTIFIC

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

The world leader
in serving science

Niton Europe GmbH · Joseph-Dollinger-Bogen 9 · 80807 München · Germany

01.03.2011

Maximum Usage Time for Cd-109 Sources in Thermo Scientific Niton XRF Analyzers

To Whom It May Concern

With regard to the instrument performance of Cd-109 isotope source based handheld Thermo Scientific Niton XRF analyzers designed for lead-in-paint applications we state the following:

Based on the established physical half-life of Cd-109 of 462.6 days, the maximum use for a Cd-109 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios, which is 75 MBq.

- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 370 MBq this limit is reached after 36 months.**
- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 1480 MBq this limit is reached after 64 months.**

These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ratio decreases even further because the electronic noise sources become more dominant. At an activity below 75 MBq the required analysis times increase to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

The stated maximum usage times of 36 (370 MBq source) and 64 months (1480 MBq source) prior to the inevitable resourcing are simply based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become practically useless within only few weeks. The maximum re-sourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Niton analyzer on a sample containing 1 mg/cm² of lead, we state the following:

Beyond the time limits stated above (i.e. : 36 months or 64 months depending on the initial activity of the source), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than +/- 0.1 mg/cm² with a confidence interval of 95% (2σ).

Sincerely

Dr. Björn Klaue
General Manager
Director Technical Support and Applications
Radiation Safety Officer

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9 · D-80807 München
Tel. +49-89-3681380 · Fax +49-89-36813830
E-mail: europe@niton.com

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9
80807 München
Germany

Tel. +49-(0)89-36 81 38-0
Fax +49-(0)89-36 81 38-30
Email niton.eur@thermofisher.com

Bankverbindung
Commerzbank AG
Kto-Nr. 8218000
BLZ 763 400 61
IBAN DE 58 7634 0061 0821 8000 00
SWIFT COBADEFF763

Geschäftsführer:
Dr. Olaf Haupt, Dr. Björn Klaue
James R.E. Coley, Piet van der Zande
Amtsgericht München HRB 129790
Ust-ID-Nr.: DE 205 372 303

www.thermofisher.com



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles.



Groupe
PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109
dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **850 MBq** cette valeur limite est atteinte après **60 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : BAT EXPERT

Modèle de l'analyseur :	FEnX2
Numéro de série analyseur :	23-1068
Numéro de série de la source :	RTV-1820-23
Activité de la source (Mbq) :	850
Date d'origine de la source :	17/04/2023
Date de fin de validité de la source :	17/04/2028

FONDIS ELECTRONIC SAS
26 av. Duguay-Trouin
F-78961 VOISINS LE BRETONNEUX CEDEX
Tél. : (0)1 34 521 030 - Fax : (0)1 30 573 32
SIREN 428 583 637 - RCS Versailles
TVA FR 15 428 583 637 - APE 4652Z



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA - FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles

**QBE Europe SA/NV**

Tour CBX
1 Passerelle des Reflets
92913 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 80 04 33 00

www.QBEfrance.com

**ATTESTATION D'ASSURANCE
DE RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés **QBE Europe SA/NV** – Tour CBX – 1 Passerelle des Reflets – 92913 Paris La Défense Cedex dont le siège social est situé Bastion Tower – 10 Place du Champ de Mars 5 – 1050 BRUXELLES – BELGIQUE, attestons que :

BATEXPERT
12 Rue des Bâisseurs
91560 CROSNE

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance de RC Professionnelle / RC Exploitation sous le n° **031 0004460**
- à effet du **01/01/2015**
- période de validité de la présente attestation : du **01/01/2026** au **31/12/2026**

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Diagnostic amiante avant vente ; avant travaux ou démolition
 - Dossier Technique Amiante (DTA)
 - Contrôle périodique amiante
 - Examen visuel des surfaces traitées après retrait amiante
 - Dossier amiante parties privatives
 - Diagnostic termites ; états parasitaires
 - Diagnostics plomb, avant travaux et avant démolition et CREP
 - Diagnostic gaz, électricité et DPE sans mention
 - Diagnostic PEMD (Produits-Equipements-Matériaux-Déchets) : Gestion des déchets avant démolition de bâtiments
 - Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, conformément aux dispositions prévues par la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993, le décret n° 24-1159 du 26 décembre 1994, le décret n° 95-543 du 4 mai 1995, l'arrêté du 7 mars 1995, décret n° 2003-608 du 24 janvier 2003 et les autres textes subséquents, à l'occasion d'opérations de bâtiment et de génie civil.
- Il est précisé que cette activité est notamment exercée sur des chantiers de traitement de l'amiante en place et de désamiantage.



QBE European Operations est le nom commercial de QBE UK Limited, QBE Underwriting Limited et QBE Europe SA/NV. QBE Europe SA/NV est une société anonyme de droit belge au capital de 1.129.061.500 EUR, immatriculée en Belgique sous le n° TVA BE 0690.537.456, RPM Bruxelles. Son siège social est situé Bastion Tower, 10 place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles – Belgique. La succursale en France de QBE Europe SA/NV est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 842 689 556. Son établissement principal est sis Tour CBX, 1 Passerelle des Reflets, 92400 COURBEVOIE. QBE Europe SA/NV est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. QBE Europe SA/NV est agréée sous le numéro 3093 et soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et sa succursale en France est également soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Pour toute réclamation : <https://qbe-france.com/nous-contacter/reclamations/>

**LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIES SUIVANTS :**

L'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties Responsabilité Civile 6,000,000 euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance

INTITULE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<u>RC EXPLOITATION</u>	
PI - PI - RCE - Tous dommages confondus	6,000,000 EUR par Année d'assurance
Dont :	
PI - PI - RCE - Dommages Corporels	6,000,000 EUR par Sinistre
PI - PI - RCE - Faute inexcusable	1,000,000 EUR par Année d'assurance
PI - PI - RCE - Dommages Matériels et Immatériels Consécutifs	750,000 EUR par Sinistre
PI - PI - RCE - Vol par préposés	15,000 EUR par Sinistre
PI - PI - RCE - Dommages Immatériels Non Consécutifs	150,000 EUR par Année d'assurance
PI - PI - RCE - Atteintes accidentelles à l'environnement	400,000 EUR par Année d'assurance
<u>RC PROFESSIONNELLE</u>	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus	500,000 EUR par Année d'assurance

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur, et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à La Défense, le 28 janvier 2026.

QBE EUROPE SA/NV
Tour CBX - 19ème étage
1 Passerelle des Raflets
92400 Courbevoie
Tél. 01 80 04 33 00
www.qbefrance.com



Certificat de Compétence

Diagnostics Techniques Immobiliers

TechniCert attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

M. FEUILLET Arnaud sous le numéro de certifié **TC25-1043**.

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

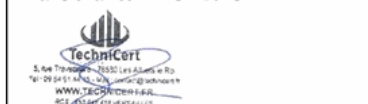
Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date D'expiration
Gaz	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.4.1 / 2.4.2		
Électricité	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 et 2.5.2		
Termites	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.3.1 / 2.3.2		
☒ Métropole ☐ Outremer :			
Amiante sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2	07/03/2025	06/03/2032
Amiante avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3	18/04/2025	06/03/2032
Energie sans Mention	Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2		
Energie avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2. / 2.3		
Audit Énergétique	Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique Posséder les connaissances et compétences définies en à l'annexe IV et à l'annexe V		
Plomb sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1.1 / 2.1.2	22/05/2025	21/05/2032

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de contrôle.



Accréditation
N° 4-0624
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Les Alluets Le Roi, 22/05/2025
La Gérante TECHNICERT



TECHNICERT, SARL au Capital de 5000€ – 5 rue Traversière, ZAC Moulin du Capignard - 78580 Les Alluets Le Roi
Téléphone : 09.54.91.44.15 – Email : contact@technicert.fr – Site : www.technicert.fr
Siret : 853 648 418 R.C.S. Versailles

FORM 910.3-C_Certificat de compétence 09/2024